

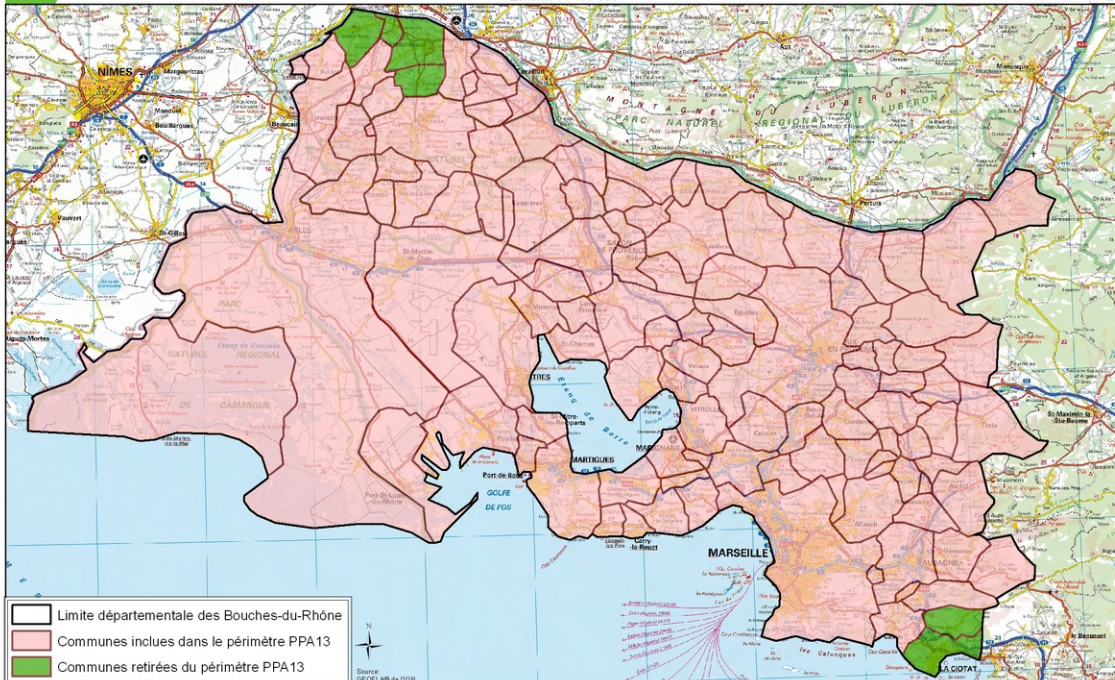
Structure du PPA13




(sources : CETE Méditerranée et DREAL PACA, mai 2013)

Les communes concernées par le PPA des Bouches-du-Rhône



Echelle: 1 / 480 000



-  Limite départementale des Bouches-du-Rhône
-  Communes incluses dans le périmètre PPA 13
-  Communes retirées du périmètre PPA 13

Le PPA 13 contient :

- Des informations d'ordre générales sur :
 - le contexte réglementaire et les objectifs des PPA
 - les enjeux sanitaires
 - les orientations fixées par le schéma régional climat air énergie
- un état des lieux du PPA13 de 2006
- des informations sur le périmètre concerné par le PPA13
- l'identification des zones à enjeux
- le dispositif actuel de surveillance de la qualité de l'air et la technique d'évaluation
- les origines de la pollution sur le périmètre PPA13
- les actions du PPA13 et son impact global sur la qualité de l'air

Les actions sont de 3 types :

- réglementaires,
- volontaires,
- d'accompagnement.

Elles sont au nombre de 37 actions dont 20 réglementaires, 15 volontaires et 2 d'accompagnement.

Elles concernent les secteurs :

- du transport/aménagement/déplacement (23 actions),
- de l'industrie (8 actions),
- du chauffage résidentiel/agriculture/brûlage (5 actions),
- et l'ensemble des secteurs (1action)

Ces actions pérennes permettront de diminuer les émissions sur les Bouches-du-Rhône de :

- 8.9% pour les PM₁₀,
- 9.4% pour les PM_{2.5},
- 8.3% pour les NO_x.

Elles sont listées dans le tableau ci-après :

	n° de l'action	titre de l'action	type	polluants concernés
industrie	1.1	Améliorer les connaissances sur les émissions et préconiser des actions ciblées aux émetteurs de plus de 5 tonnes par an	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5}
	1.2	Améliorer les connaissances sur les émissions et préconiser des actions ciblées aux carrières	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5}
	1.3	Mettre en place un plan logistique de transport / fret aller-retour	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	2	Réaliser des études technico-économiques et mettre en place des actions de réduction appropriées	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5}
	3.1	Réduire les émissions des installations de combustion d'une puissance de plus de 20MW	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	3.2	Réduire les émissions des installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20MW	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	4	Renforcer l'action de l'inspection des installations classées sur les points noirs multipolluants (benzène, 1-3 butadiène, HAP...)	réglementaire	HAP, COV (benzène, 1-3 butadiène...)
	21	Améliorer les connaissances sur les polluants (Particules, polluants organiques persistants (POP)...) Réduire les vitesses de 20 km/h sur le département après étude de faisabilité technique préalable	accompagnement	particules
transport	5.1	Intégrer la problématique qualité de l'air dans la régulation dynamique des vitesses sur section autoroutière périurbaine	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	5.2	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme, notamment pour limiter l'exposition des populations dans les zones présentant des dépassements des Valeurs Limites PM / NOx	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	6.1	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impacts	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	6.2	Mettre en place des plans de déplacements obligatoires entreprise/administration et des plans de déplacement établissement scolaire et assurer leur suivi	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	7.1	Imposer des objectifs qualité de l'air aux nouveaux plans de déplacement urbain et à échéance de la révision pour les existants	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	7.2	Imposer un nouvel objectif de renouvellement des flottes de 30% et de recours aux filières alternatives	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	8	Réduire les émissions du Grand Port Maritime de Marseille par l'électrification des navires à quai	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x , SO ₂
	9.1	Réduire les émissions de l'aéroport de Marseille Provence	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	9.2	Canaliser et traiter les émissions liées à la circulation dans les tunnels urbains (existants et à venir)	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	10	Mettre en place des voies de télépéage sans arrêt au niveau des barrières de péages	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	14.1	Créer ou agrandir des parkings de covoiturage sur l'A51 et l'A7	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	14.2	Mettre en place des contrats d'axe dans le cadre de la mise en oeuvre de nouveaux projets Transport en Commun en Site Propre	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	15	Instaurer des objectifs qualité de l'air dans le cœur dense de l'agglomération Aix-Marseille	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.1	Valoriser le schéma de développement des transports collectifs des autorités organisatrices des transports urbains	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.2	Prioriser les transports en commun sur voies rapides urbaines	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.3	Développer les services régionaux TER/LER 2012/2015 et les projets ferroviaires dans le cadre du CPER	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.4	Favoriser les déplacements doux	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.5	Développer l'information usager et l'intégration tarifaire	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	16.6	Accompagner les objectifs de report modal (ferro-route, mer, fluvial) pour le transport des marchandises du Grand Port Maritime de Marseille	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	17.1	Mettre en place et animer des « comités de transfert modal »	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
17.2	Développer la mise en place de Chartes CO2	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x	
17.3	Mise en place d'une charte « chantier propre » intégrant un volet qualité de l'air	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5}	
résidentiel	11	Imposer des valeurs limites à l'émission pour les installations de combustion (tous combustibles) de puissance comprise en 400kW et 2MW	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	12	Limiter les émissions des installations de combustion bois de puissance inférieure à 400 kW utilisées pour le chauffage domestique	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	13	Limiter les émissions de particules et autres produits de combustion (HAP) associées aux brûlages	réglementaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	19	Veiller à la bonne articulation entre le PPA et les Plans Climat Energie Territoriaux	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
	20	Conditionner les aides à la production du certificat de contrôle et du suivi Qualité de l'Air de l'installation	volontaire	PM ₁₀ , PM _{2,5} , NO _x
tous secteurs	22	Mettre en place des démarches de formation, de sensibilisation et de pédagogie auprès des acteurs contribuant à la mise en oeuvre des PPA et du grand public	accompagnement	tous